

Clermont, le 24 mars 2025

OBJET : **Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle**

Madame, Monsieur,

L'Association Loisirs et Plein Air des Marais inc. tiendra son assemblée générale annuelle des membres le dimanche 27 avril 2025 à 10h30 au Centre Aimélaquois (St-Aimé des Lacs). Les informations ou documents sont sur le site web de la zec : **zeclacausable.reseauzec.com/AUTRES/Assemblée générale des membres 2025**.

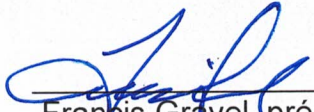
Toute personne désirant poser sa candidature doit remettre à la présidente d'élection au moins cinq jours avant la date du 27 avril 2025 prévue pour l'élection, un bulletin de présentation signé par deux détenteurs de la carte de membre en règle de l'ALPM inc. Les bulletins de présentation sont disponibles auprès de la présidente d'élection Madame Chantal Dufour au 105, chemin des Marais Clermont, Qc G4A 1B1 (418) 439-4122 ou sur le site internet de la zec : **<http://zeclacausable.reseauzec.com/AUTRES/Assemblée générale des membres 2025>**.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un(e) président d'assemblée
3. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
4. Appel des administrateurs
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Résolution pour dispense de la lecture du procès-verbal du 21 avril 2024
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 avril 2024
8. Lecture et adoption du rapport comptable 2024
9. Mot du président et rapport d'activité 2024
10. Mise aux normes des Campings aménagés
11. Vérificateurs interne et externe
12. Prévisions budgétaires 2025 et activités prévues pour 2025
13. Original : 3 coupons/original en 2026
14. Adoption de la grille tarifaire 2025
15. Adoption du « Règlement sur l'enregistrement des personnes »
16. Élection des administrateurs
17. Choix de la firme comptable
18. Varia : - Tirage d'un forfait pour 2025
19. Levée de l'assemblée

SITE INTERNET DE LA ZEC

- Ordre du jour de l'AGA 2025
- Prévisions budgétaires 2025
- Grille tarifaire forfaits 2025
- Mise en candidature
- Résumé AGA 2024
- Règlement sur l'enregistrement des personnes


Francis Gravel, président